

États financiers de la

**Fondation universitaire de l'Université de
Montréal**

31 mai 2013 et 31 mai 2012

Fondation universitaire de l'Université de Montréal
31 mai 2013 et 31 mai 2012

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
États des résultats et de l'évolution du solde de fonds.....	3
États de la situation financière.....	4
États des flux de trésorerie.....	5
Notes complémentaires	6

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation universitaire de l'Université de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation universitaire de l'Université de Montréal (la « Fondation »), qui comprennent les états de la situation financière au 31 mai 2013, au 31 mai 2012 et au 1^{er} juin 2011 et les états des résultats, de l'évolution du solde de fonds et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mai 2013 et le 31 mai 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mai 2013, au 31 mai 2012 et au 1^{er} juin 2011 ainsi que des résultats de ses activités et ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mai 2013 et le 31 mai 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte p.e.n.c.r.l.¹

Le 28 octobre 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Fondation universitaire de l'Université de Montréal

États des résultats et de l'évolution du solde de fonds

Exercices terminés le 31 mai 2013 et le 31 mai 2012

	2013	2012
	\$	\$
Revenus d'intérêt et excédent des produits sur les charges	188	187
Solde de fonds au début	15 610	15 423
Solde de fonds à la fin	15 798	15 610

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation universitaire de l'Université de Montréal

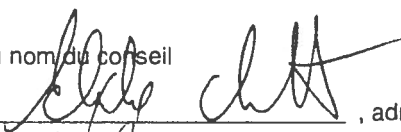
États de la situation financière

au 31 mai 2013, au 31 mai 2012 et au 1^{er} juin 2011

	31 mai 2013	31 mai 2012	1 ^{er} juin 2011
	\$	\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse	15 798	15 610	15 423
Solde de fonds	15 798	15 610	15 423

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 , administrateur

 , administrateur

Fondation universitaire de l'Université de Montréal

États des flux de trésorerie

Exercices terminés le 31 mai 2013 et le 31 mai 2012

	2013	2012
	\$	\$
Activité de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	188	187
Augmentation de l'encaisse	188	187
Encaisse au début	15 610	15 423
Encaisse à la fin	15 798	15 610

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation universitaire de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

31 mai 2013 et 31 mai 2012

1. Statut et objectif de l'organisme

La Fondation universitaire de l'Université de Montréal (la « Fondation »), constituée en vertu du décret 833-97 du gouvernement du Québec, a pour objets de promouvoir et de soutenir financièrement les activités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal. Cette dernière contrôle la Fondation.

2. Adoption d'un nouveau référentiel comptable

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2013, la Fondation a adopté les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « nouvelles normes ») publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et énoncées dans la Partie III du *Manuel de l'ICCA*.

Conformément au chapitre 1501 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 1501 »), la date de transition aux nouvelles normes est le 1^{er} juin 2011 et la Fondation a établi et présenté un état de la situation financière d'ouverture à la date de transition à ces nouvelles normes. Cet état de la situation financière d'ouverture est le point de départ de la comptabilité de la Fondation selon les nouvelles normes. Dans son état de la situation financière d'ouverture, en vertu des recommandations du chapitre 1501, la Fondation :

- a) a comptabilisé tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les nouvelles normes;
- b) n'a pas comptabilisé d'éléments en tant qu'actifs ou passifs si les nouvelles normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c) a reclassé les éléments qu'elle comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes du solde de fonds, mais qui, selon les nouvelles normes, appartiennent à une autre catégorie;
- d) a appliqué les nouvelles normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du chapitre 1501, les méthodes comptables ont été appliquées uniformément pour tous les exercices présentés dans ces états financiers. L'adoption des nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers, à l'exception du fait qu'elle a rendu obligatoire la présentation de l'état des flux de trésorerie, lequel n'était pas présenté auparavant.